

COMMUNE DE L'ÉTOILE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Mercredi 17 MAI 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de L'Étoile, légalement convoqué, s'est réuni ce jour sous la présidence de Monsieur Christian BRENIAUX, Maire.

Présents : Mmes I.THEVENET – M.DULLIN – H.LAMARD – F.PONCET – S.IONATA – J.PISKIN – A.SPIES

MM. J-G.ROBLIN – T.BAILLY – R.BASSARD – G. TREBOUTE

Absents excusés : G.MAUGEIN (pouvoir à G.TREBOUTE) – E.POINAS (pouvoir à A.SPIES) – J-M.GAVAND (pouvoir à R.BASSARD)

Secrétaire de séance : F.PONCET

Ouverture de la séance par l'approbation du compte rendu du 19 avril 2017.

Ordre du jour :

- Cessions de terrains
- Velée : attribution parcelle n°10
- Rentrée scolaire 2017/2018
- Dossiers en cours
- Demandes de la population
- Informations et questions diverses

CESSIONS DE TERRAINS : CHEMIN DU QUART D'AMONT

En mars 2011, un bornage avait été réalisé suite à la demande de Mrs GIONO et PIANET.

Le plan établit montrait que les limites séparatives réelles des propriétés de **Monsieur et Madame GIONO (AD 90 – 76 Chemin du Quart d'Amont)** et de **Monsieur PIANET (AD 92 – 86 Chemin du Quart d'Amont)** avec le domaine public ne correspondent plus au plan cadastral (léger empiètement sur le domaine public).

Le document d'arpentage, établi le 4 mai 2011 laissait apparaître une différence de 3 centiares pour monsieur GIONO et 6 centiares pour monsieur PIANET.

Il avait été délibéré en aout 2011 de céder à l'euro symbolique les parcelles nouvellement créées.

Afin de régulariser ce dossier et de rédiger les actes administratifs, une nouvelle délibération doit être prise, les propriétaires ayant changé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de céder à l'euro symbolique les parcelles nouvellement créées, à savoir :
 - **AD 282**, d'une superficie de 3 centiares à **Madame PREVOST**
 - **AD 283**, d'une superficie de 6 centiares à **Monsieur et Madame LENOIR**
- **DIT** que cet acte de vente sera passé en la forme administrative,
- **DÉSIGNE Mme PONCET**, adjointe, pour procéder à la signature de l'acte ainsi rédigé.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

CESSION DE TERRAIN : CHEMIN DE VAUX

En 2012, dans le cadre de l'aménagement foncier, il a été découvert qu'une bande de terrain située Chemin de Vaux appartient à un particulier et de ce fait enclave le lotissement de Vaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle suivante à savoir :
 - AH 329, d'une superficie de 1.10 ares appartenant à **Madame DUPREZ**
- **DIT** que cet acte d'achat sera passé à la forme administrative
- **DÉSIGNE Mme PONCET**, adjointe, pour procéder à la signature des actes ainsi rédigés
- **AUTORISE** M le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

VELÉE : ATTRIBUTION PARCELLE N°10

Monsieur le Maire explique qu'à la date du 27 avril, 1 dossier de candidature a été déposé.

Conformément à la délibération 48/15 du 25/11/2015, le conseil municipal, doit désigner le candidat retenu pour chacune des parcelles.

Après étude du dossier, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité attribue :

- La parcelle 10, 832 m², au prix de 61 570 € à Monsieur et Madame GOKDUMAN
- Annule la délibération 37/16 qui attribuait cette parcelle à M.et Mme PETITJEAN

RENTREE 2017/2018

Scolaire : Monsieur le Maire explique que le SICOPAL a informé la commune de l'augmentation du prix de la livraison du repas (le tarif était le même depuis 2009) de 0.10 € TTC.

Il rappelle que le repas actuel est de 3.65 € (0.37 € pour la livraison + 3.28 € le repas) et qu'il est refacturé aux parents 4.05 €.

Le tarif de la garderie est de 2.10 € la ½ journée, forfait de 42 € à compter de la 21^{ème} garde, et qu'il est en place depuis septembre 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DÉCIDE de l'augmentation de 0.10 € du tarif de la cantine et de la garderie
- DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2017
- DIT que les tarifs des repas et de la garderie sont les suivants :
 - o **Repas : 4.15 €**
 - o **Garderie : 2.20 € la ½ journée**
 - o **Forfait (à compter de la 21^{ème} garde) : 44 €**

Repas personnes âgées : Le SICOPAL augmente également le tarif de la livraison du repas. Le tarif actuellement en vigueur est de 6.42 € (2 € pour la livraison + 4.42 € le repas).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'appliquer l'augmentation du SICOPAL, soit 0.10 €. Le repas passera donc à 6.63 €. Cette augmentation est appliquée à compter de septembre 2017.

COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (T.BAILLY) :

Concours Villes et Villages Fleuris : la commune a décidé de ne pas participer au concours pour l'année 2017, un droit d'inscription de 90 € ayant été mis en place cette année.

COMMISSION VOIRIE - ASSAINISSEMENT - DOMAINE FORESTIER (J.G.ROBLIN) :

Bois : les ventes de bois ont rapporté la somme de 37 022.22 €

Chemin de Cueille : comme indiqué lors du conseil de février, le chemin avait été abimé par une entreprise de débardage. Les travaux, commenceront ce vendredi 19 mai et seront réalisés par l'entreprise PETITJEAN.

Personnel communal : Victor BADET est actuellement en arrêt jusqu'au 31 mai (pour 15 jours)

COMMISSION COMMUNICATION, CULTURE ET AFFAIRES SCOLAIRES (F. PONCET) :

Bulletin municipal : en cours de réalisation pour une distribution courant juin

Logo communal : le conseil municipal a décidé de réactualiser le logo de la commune. Le travail, en cours de réalisation, a été confié à Nadine OLIVIER (infographiste en charge du bulletin municipal).

COMMISSION PATRIMOINE (C.BRENIAUX) :

Percée 2018 : une réunion publique aura lieu vendredi 16 juin à 18h30 à la salle des rencontres

INFORMATIONS DIVERSES

Elections législatives : elles se dérouleront les dimanches 11 et 18 juin

La réunion est levée à 22h45

Prochaine réunion le mercredi 28 juin à 20h30

Les conseillers

Le Maire